



Séance extraordinaire du conseil municipal

8 février 2021

(À huis clos, par vidéoconférence)

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

La séance débute à 20 h 09

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 533-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour les services professionnels pour la réalisation de travaux sur plusieurs rues dans le secteur urbanisé
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-02-028

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 8 février 2021 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-02-029 2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 533-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR PLUSIEURS RUES DANS LE SECTEUR URBANISÉ

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 533-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 840 000 \$ pour les services professionnels et la réalisation de travaux sur plusieurs rues dans le secteur urbanisé* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

3 VARIA

2021-02-030 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques